



## DOSSIER DE PRESSE

# L'ÉTANG DE BERRE, UNE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

### Candidature pour l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO

Un projet phare à la croisée de l'aménagement du territoire, du développement durable et de la protection de nos richesses.

Contact presse : Sébastien Marty-Dessus  
Service Communication – Ville de Martigues  
04 42 44 37 10 – [sebastien.marty-dessus@ville-martigues.fr](mailto:sebastien.marty-dessus@ville-martigues.fr)



# SOMMAIRE

COMMUNIQUÉ DE SYNTHÈSE	1
L'ÉTANG DE BERRE : UNE « VALEUR UNIVERSELLE	2
POURQUOI FAIRE INSCRIRE L'ÉTANG DE BERRE ?	3
1 ÉTANG, 6 CRITÈRES REMPLIS !	4
LES GRANDES ÉTAPES	5
LE TÉMOIN D'UNE HISTOIRE RICHE	6

# COMMUNIQUÉ DE SYNTHÈSE

« Un projet phare à la croisée de l'aménagement du territoire, du développement durable et de la protection de nos richesses. » Gaby Charroux

Convaincu que la plus grande étendue salée d'Europe doit faire l'objet de toutes les attentions en matière d'aménagements de ses rives, d'activités humaines, économiques, écologiques et de loisirs, Gaby Charroux, député-maire de Martigues, lance la candidature pour l'inscription de l'étang de Berre au Patrimoine mondial de l'UNESCO.



L'étang de Berre est une vaste étendue d'eau calme et saumâtre de 155 km<sup>2</sup>. Il est proche de la mer et relié à celle-ci. Il est bordé par les territoires de 10 communes qui rassemblent quelque 237 500 habitants. La zone de l'étang et de son bassin versant est un vaste espace où les activités humaines sont denses et variées : habitat, industries, déplacements, tourisme, loisirs, pêche...

L'étang de Berre présente un intérêt historique, sociologique et culturel certains, il est le témoin de l'évolution d'un paysage humain, technologique, industriel et économique qui illustre une longue période significative de l'histoire humaine.

D'un point de vue environnemental, il représente un ensemble de phénomènes naturels remarquables, et témoigne d'un processus écologique et biologiques unique dans l'évolution des écosystèmes en général. Abritant de nombreux habitats naturels, il offre une biodiversité exceptionnelle.

Améliorer l'image de l'étang, accroître sa notoriété, fédérer et mobiliser tous ceux qui y vivent et qui y travaillent motivent le dépôt de cette candidature. Il s'agit aussi de mobiliser les entreprises riveraines et d'accroître les moyens destinés à améliorer son état. Enfin, cette démarche vise à encourager les recherches concernant les lagunes et les étendues d'eau saumâtre et, à terme, créer un grand centre d'études des lagunes.

L'inscription de l'étang de Berre sur la Liste du Patrimoine mondial permettrait avant tout l'appartenance à une communauté internationale qui sauvegarde des biens d'importance universelle. Le prestige qui en résulterait serait un formidable catalyseur pour sensibiliser à la préservation de ce patrimoine unique. Enfin, elle contribuerait à une grande sensibilisation des habitants, et plus largement du grand public, au bien et à ses valeurs exceptionnelles, renforçant ainsi l'attractivité du site.

La « Convention pour la protection du Patrimoine mondial culturel et naturel » est un traité international adopté en 1972, ratifiée par la France en 1975. La caractéristique la plus originale de la Convention de 1972 est de réunir dans un même document les notions de protection de la nature et de préservation des biens culturels. Elle reconnaît ainsi l'interaction entre l'être humain et la nature et le besoin fondamental de préserver l'équilibre entre les deux.

# UNE « VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE »

Selon les critères retenus par l'Unesco, l'étang de Berre est un paysage culturel, évolutif et vivant

C'est un site qui concerne la vie des hommes dans leur milieu, les transformations négatives ou positives de ce milieu aquatique très particulier, l'évolution et la préservation de la faune et de la flore dans une riche biodiversité.



## Véritable mer intérieure, l'étang de Berre constitue l'une des plus grandes lagunes d'Europe.

### Fiche d'identité

- superficie totale de 155 km<sup>2</sup>
- longueur de 20 km
- largeur maximale de 16,5 km
- superficie du bassin versant naturel de 1 700 km<sup>2</sup>
- profondeur maximale de 9,50 m
- profondeur moyenne de 6 m
- volume d'eau estimé à 980 millions de mètres cubes
- variation de la salinité de 15 g / l à 30 g / par litre.

L'étang possède 75 km de côtes, dont 70 % conservent un caractère naturel. Il représente 3% de la surface totale du département des Bouches-du-Rhône.

Il est bordé par les territoires de 10 communes : Istres, Miramas, Saint-Chamas, Berre-l'Étang, Rognac, Vitrolles, Marignane, Châteauneuf-les-Martigues, Martigues et Saint-Mitre-les-Remparts. Ces dix communes rassemblent quelque 237 500 habitants.

Le « pays » de l'Étang de Berre – l'étang et son bassin versant – est un espace où les activités humaines sont denses et variées : habitat, industries, tourisme, loisirs, déplacements, pêche...

En résumé, on peut dire que ce pays est un espace patrimonial et paysager de grande valeur en même temps qu'un espace social, économique et culturel de grande importance.

La « valeur universelle exceptionnelle » signifie une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité. À ce titre, la protection permanente de ce patrimoine est de la plus haute importance pour la communauté internationale tout entière.

# POURQUOI FAIRE INSCRIRE L'ÉTANG DE BERRE ?

Les raisons sont nombreuses qui justifient la volonté de faire inscrire l'étang de Berre sur la Liste du Patrimoine mondial de l'humanité établie par l'Unesco



Elles concernent à la fois la population du secteur, ceux qui y travaillent mais aussi les habitants de la région et les visiteurs de celle-ci.

## **Améliorer l'image de l'étang**

Pour de nombreuses raisons liées à son histoire, l'image de l'étang s'est dégradée, même si actuellement elle s'améliore grâce à de nombreuses actions menées par les collectivités publiques, certaines entreprises et bien sûr le GIPREB.

## **Accroître la notoriété de l'étang et de son bassin**

L'inscription de l'étang contribuera à faire reconnaître la « valeur universelle exceptionnelle » de ce site dont la richesse et la diversité ne sont pas a priori reconnues par tous, y compris par tous ceux qui y vivent ou qui y travaillent.

**Fédérer et mobiliser** tous ceux qui vivent/qui travaillent dans cette vaste zone géographique.

**Mobiliser les entreprises utilisatrices de l'étang.**

**Accroître les moyens destinés à améliorer l'état de l'étang**

(l'eau, les berges, les plages, les tunnels...).

**Accélérer les travaux d'amélioration et de réhabilitation** de l'étang et de son bassin.

**Encourager les recherches** concernant les étendues d'eau saumâtre ainsi que les lagunes ; créer un grand centre d'études des étangs et lagunes.

**Développer des offres touristiques** spécifiques dans le secteur de l'étang de Berre : le « tourisme industriel » pourrait utilement compléter le « tourisme de loisirs » qui existe déjà dans certaines zones de l'étang.

# 1 ÉTANG, 6 CRITÈRES REMPLIS !

Alors qu'un seul des dix critères est suffisant pour l'inscription de biens sur la Liste du Patrimoine mondial, l'étang de Berre en compte six.

L'inscription de biens sur la Liste du Patrimoine mondial est régie par dix critères, dont les six premiers s'appliquent en particulier aux biens et aux paysages culturels. Les trois principaux critères auxquels doit répondre un bien pour y figurer sont sa valeur universelle exceptionnelle, son authenticité et son intégrité (le caractère intact du patrimoine), en corrélation avec un ou plusieurs autres critères.



**Critère 2** L'étang de Berre témoigne d'un échange d'influences considérable pendant son histoire qui s'étale de -7000 à nos jours, dans une aire culturelle bien déterminée, sur le développement de la technologie, de la planification des villes et de la création de paysages.

**Critère 4** Il offre un exemple éminent de la construction et de l'évolution d'un paysage humain, technologique, industriel et économique, illustrant une longue période significative de l'histoire humaine.

**Critère 5** Il est un exemple éminent d'établissements humains traditionnels, de l'utilisation traditionnelle d'un territoire et de la mer, de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable.

**Critère 7** Il représente un ensemble de phénomènes naturels remarquables.

**Critère 9** Il est un exemple éminemment représentatif de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins.

**Critère 10** Il contient des habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science.

*La numérotation de ces critères reprend la nomenclature de l'UNESCO.*

# LES GRANDES ÉTAPES

Un calendrier précis, rythmé par les actions d'information et de sensibilisation du public d'envergure.

## En 2016

La première année est celle de lancement du projet avec l'inscription de l'étang de Berre sur la Liste indicative française, du début de la prospection des partenaires économiques du projet et de la création de l'association de préfiguration.

## En 2017

Cette année sera principalement consacrée au lancement de l'élaboration du dossier de candidature. Naturellement, l'information et la sensibilisation du public, ainsi que le rassemblement des différents partenaires du projet initiés pendant la première année, se continueront.

## En 2018

Rédaction définitive du dossier de candidature qui sera présenté au Comité national des biens français auprès du ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer.

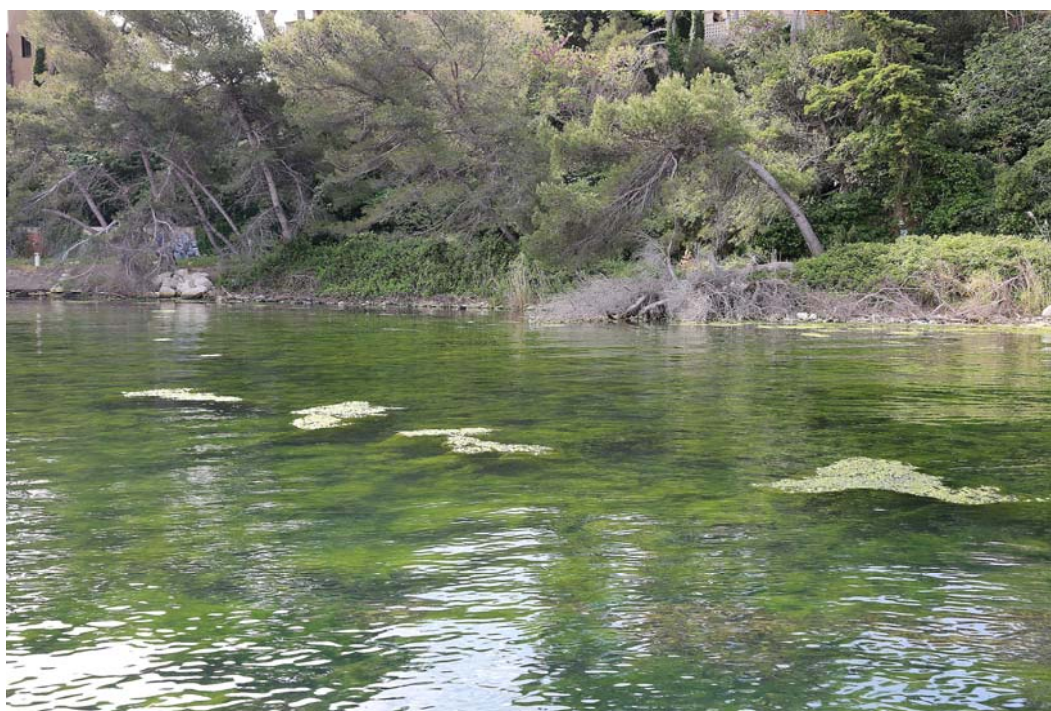
## En 2019

La quatrième année, le Comité du patrimoine mondial de l'Unesco instruira le projet.

## En 2020

Le Comité du patrimoine mondial prendra sa décision d'inscription lors de la session d'été.

Pendant toute la durée de mise en œuvre du projet des campagnes de sensibilisation et d'information seront menées, avec l'édition de différents supports de communication et l'utilisation d'un site Internet évolutif, s'adressant au grand public ainsi qu'aux partenaires du projet.



# LE TÉMOIN D'UNE HISTOIRE RICHE

Le plus grand lac salé d'Europe, un atout naturel formidable !

Le site possède un riche passé préhistorique, on estime que la présence humaine y remonte à 7000 ans. Historiquement, l'intervention humaine est avérée depuis -125, quand les légions romaines creusent le chenal de Caronte, abaissant ainsi de 2 mètres le niveau de l'étang. Elle continuera jusqu'à la période contemporaine, les travaux d'aménagement étant permanents. Il est intéressant de s'appuyer sur la chronologie établie par le GIPREB pour bien comprendre les changements intervenus dans l'étang de Berre et dans son environnement.



## Avant 1863

L'étang de Berre est un milieu saumâtre très riche, avec des peuplements denses et étendus de macrophytes<sup>1</sup>. La salinité y est relativement constante, soumise aux 5 variations des régimes des différents cours d'eau.

La zone de l'étang connaît une économie rurale avec de nombreuses petites exploitations d'autosubsistance et seulement quelques grandes exploitations tournées vers une économie d'exportation. Dans les zones les plus littorales, la pêche, le commerce maritime, le travail et le commerce du sel supplantent l'agriculture traditionnelle. L'identité culturelle reste forte, comme l'est la cohésion sociale au sein des villages.

L'étang connaît une première phase d'industrialisation avec la production de soude pour l'industrie provençale du savon qui réduit la production de sel alimentaire. Cette première industrie chimique est fortement polluante.

## La période 1925-1965

La biodiversité des écosystèmes marins n'est pas encore touchée par les industries : les biocénoses<sup>2</sup> SMVC et LEE sont florissantes, avec d'importantes zones de moulières et d'herbiers. Elles gagnent les eaux du tunnel-canal du Rove. Le stock ichthyologique est abondant et se compose d'espèces typiques des milieux lagunaires accompagnées d'espèces à affinité

marine. Cependant, en raison de la pollution chimique croissante, la contamination de la matière vivante entraîne en 1957 l'arrêt de la pêche professionnelle.

<sup>1</sup> *Macrophytes* : c'est l'ensemble des plantes aquatiques macroscopiques, visibles à l'œil nu.

<sup>2</sup> *Biocénose* : en écologie, la biocénose est l'ensemble des êtres vivants coexistant dans un espace écologique donné, plus leur organisation et leurs interactions. Le biotope et la biocénose forment un écosystème.



**Dans les années vingt**, l'essor de l'aéronautique correspond à une nouvelle phase de l'industrialisation qui enserre l'intégralité de l'étang de Vaïne. Dans les années trente, le développement des industries de raffinage inclut l'étang de Berre dans une logique productiviste nationale. Les infrastructures pétrolières prolifèrent, amenant la création de nouvelles villes à l'est et la constitution d'un réseau de transport de grande envergure : l'approfondissement du chenal de Caronte et l'ouverture du tunnel du Rove permettent de créer une voie navigable protégée majeure, du port de Marseille à la vallée du Rhône. Au niveau culturel, l'ère du tourisme commence : la côte méditerranéenne attire été après été, un nombre croissant de touristes du nord de la France qui découvrent la culture provençale.

### La période 1966-1992

Deux événements vont sinistrer les écosystèmes aquatiques qui commencent à être lourdement affectés par les pollutions urbaines, industrielles et agricoles. En 1963 le tunnel du Rove s'effondre et en 1966 la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas est mise en activité. À partir de cette mise en service, ce sont environ 4 milliards de mètres cubes d'eau douce par an qui sont rejetés dans l'étang de Berre. Sa salinité chute brutalement, entraînant une diminution importante de la salinité de l'étang de Bolmon. Une stratification haline<sup>1</sup> se met en place de manière quasi permanente, induisant des épisodes anoxiques<sup>2</sup> de grande ampleur en isolant les eaux de fond, plus salées, du reste de la masse d'eau.

Les espèces inféodées au milieu marin disparaissent tandis que les assemblages benthiques<sup>3</sup> régressent fortement. Les pollutions industrielles, urbaines et agricoles entraînent une dégradation de la qualité de l'eau, les métaux lourds entrent dans des processus de bio accumulation. La chute de la salinité entraîne la disparition des salins en 1966.

L'industrialisation et l'urbanisation s'accompagne d'un bouleversement culturel : après la pêche professionnelle, l'héritage rural, vieux de trois millénaires, est mis à mal par le gigantisme industriel portuaire.

En particulier avec l'aménagement du canal de Provence, la perception des cours d'eau et de l'étang change, les ruisseaux et l'étang de Berre ne sont plus perçus que comme des réceptacles à déchets.

L'étang de Berre et son pourtour constituent « un territoire à enjeux ». Depuis près de 20 ans sa réhabilitation est à l'honneur et il est aujourd'hui nécessaire de poursuivre et valoriser cette action et la porter à la connaissance du grand public.

1 Haline : relatif à la salinité marine.

2 Anoxie : insuffisance d'apport en oxygène aux organes et aux tissus vivants.

3 Benthique : relatif au fond des mers ou des eaux douces, quelle qu'en soit la profondeur.





## CONTACT PRESSE

Sébastien Marty-Dessus  
Service Communication – Ville de Martigues  
04 42 44 37 10  
[sebastien.marty-dessus@ville-martigues.fr](mailto:sebastien.marty-dessus@ville-martigues.fr)

Crédits photos  
Georges Xuereb - Frédéric Munoz